



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

budget

Question écrite n° 23154

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes, sur la proposition de budget rectificatif de l'Union européenne. Mercredi 27 mars 2013, la Commission européenne a présenté une proposition de budget rectificatif pour solder seize milliards d'euros de remboursements impayés dus aux États. Cette somme correspond à diverses factures présentées par les États membres entre novembre et décembre 2012. Cependant, ce budget rectificatif ne pourra pas couvrir l'intégralité des impayés puisque son montant ne peut pas être supérieur à la marge entre le plafond de dépenses autorisé pour 2013 et le montant des dépenses limité dans le cadre du budget pluriannuel, soit onze milliards d'euros. Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les dispositions contenues dans cette proposition de budget rectificatif. De même, il souhaiterait connaître les mesures envisagées pour trouver les cinq milliards d'euros restant ainsi que leur calendrier éventuel.

Texte de la réponse

Le projet de budget rectificatif n° 2, présenté par la Commission européenne le 27 mars 2013, proposait une hausse des crédits de paiements de 11,2 milliards d'euros, ce qui équivalait pratiquement à saturer le plafond des crédits de paiements autorisé par le cadre financier pluriannuel. Le 6 mai 2013, une réunion à haut niveau entre le président de la Commission européenne, le président du Parlement européen et la présidence du Conseil de l'UE a permis de s'accorder sur une approche en deux temps, une première partie du budget rectificatif - à hauteur de 7,3 milliards d'euros - étant agréée dès à présent tandis que les besoins de crédits additionnels pour 2013 seraient réévalués plus tard dans l'année, à la lumière d'informations plus récentes sur la mise en oeuvre du budget ainsi que les possibilités de redéploiement. Cette approche, validée par les ministres des finances lors de leur réunion du 15 mai 2013, a permis l'adoption formelle d'un budget rectificatif de 7,3 milliards d'euros lors du Conseil (Affaires économiques et financières) du 9 juillet 2013. Les crédits additionnels votés permettront de couvrir les besoins existants à ce stade de l'exécution budgétaire et seront concentrés sur les dépenses en faveur de la croissance et l'emploi (investissements, éducation, recherche et innovation, emploi, notamment des jeunes).

Données clés

Auteur : [M. Gérald Darmanin](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23154

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 avril 2013](#), page 3415

Réponse publiée au JO le : [6 août 2013](#), page 8366